

N° 720
26 AVRIL
2012

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO

IL FAUT QUE ÇA CHANGE !

Au bout de cinq ans d'une politique dévastatrice, menée au seul bénéfice des plus riches et des nantis, le service public d'éducation et plus généralement l'ensemble des services publics sont exsangues, victimes d'un étranglement systématique de leurs moyens et d'une volonté politique d'externalisation et de marchandisation de leurs missions. Pour le second degré, le bilan est lourd entre dégradation de nos conditions de service, d'emploi et de salaire, remise en cause de nos missions et destruction de l'offre de formation.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ne peuvent imaginer subir pendant cinq ans encore une telle politique, avec de surcroît des projets qui en rajouteraient dans la même logique et iraient toujours plus loin dans le démantèlement du service public.

Fort de ce constat et devant l'urgence d'en finir avec cette spirale mortifère pour les jeunes et la société tout entière, le SNES pendant son congrès a appelé clairement à battre le président candidat, se plaçant ainsi délibérément dans la perspective d'une indispensable alternative politique.

Dans ce cadre, le congrès a lancé un appel pour le second degré comportant des mesures d'urgence qui doivent impérativement être prises durant l'été et des mesures à moyen terme qui doivent contribuer à reconstruire le système éducatif et améliorer la situation des personnels. Cet appel, prolongation de l'opération d'interpellation des candidats menée tout au long de la campagne électorale, doit être porté et relayé largement par les personnels dans les établissements et dans l'opinion publique.

Tous, enseignants, CPE, CO-Psy, AED, que nous soyons titulaires ou précaires, actifs ou retraités, nous devons nous faire entendre, exprimer clairement nos aspirations et notre volonté d'une rupture avec le modèle de société que l'on tente de nous imposer depuis cinq ans et que nous avons combattu. Pour faire part des difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice de nos métiers et obtenir les premières mesures d'urgence, le SNES organisera au cours du troisième trimestre une campagne offensive dans les établissements à partir de cahiers revendicatifs qui devront recenser les problèmes auxquels les personnels et les élèves sont confrontés, mais aussi faire des propositions. La synthèse de ces cahiers venant de tous les établissements sera l'élément principal des États généraux du second degré que le SNES organisera à l'automne prochain, et qui devront déboucher sur un projet pour le second degré dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation pour l'École. Notre détermination, jamais démentie au cours de ces années de lutte et de résistance, doit pouvoir maintenant se traduire dans un projet offensif pour le système éducatif, en lien avec les actions que le SNES, avec la FSU et dans la recherche de l'unité la plus large possible, devra mener pour une autre politique sociale, économique, budgétaire.

■ Roland Hubert, Daniel Robin, Frédérique Rolet,
cosecrétaires généraux



ENJEUX 2

• DROITS ET LIBERTÉS

CETTE SEMAINE 3

• PRÉSIDENTIELLE

• 1^{ER} MAI

ACTION 4

• APPEL POUR LE SECOND DEGRÉ

CONGRÈS 5-8

• REDONNER DE L'AVENIR

• LES THÈMES

• ÉLECTIONS INTERNES

MÉTIER-S-CARRIÈRES 9

• CIRCULAIRE DE RENTRÉE

• DNB

• ACTION LANGUES VIVANTES

• CO-PSY

SUR LE TERRAIN 11

• AU BON COIN

DES MANIFESTATIONS PUISSANTES

Pour un 1^{er} mai de luttes sociales

« Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent. » LUCIE AUBRAC

DROITS ET LIBERTÉS NANTES : LE POLICIER RELAXÉ

Le 3 avril 2012 à Nantes, le tribunal correctionnel a prononcé la relaxe du policier mis en cause dans le tir de flashball ayant mutilé un lycéen en novembre 2007, lors de manifestations contre la loi LRU.

Le procès qui a eu lieu en mars dernier se termine par la relaxe. En 2008, Amnesty International dénonçait des formes « d'impunité » de la police en France. En 2012, ce procès en est la confirmation. Si la justice reconnaît que le brigadier Mathieu Léglise est bien à l'origine du tir, le tribunal, à la demande du parquet, considère que la responsabilité pénale du policier ne peut être engagée. Ce dernier a exécuté un ordre qui n'était pas « manifestement illégal » et n'est donc pas pénalement responsable (article 122-4 du code pénal).

La « raison d'État » est à l'évidence bien servie par ce procès qui peut servir de jurisprudence dans les autres affaires de violences policières en cours. Ni la justice ni la police ne sortent grandies : personne ne devrait jamais oublier que la justice se rend au nom du peuple, pas au service des pouvoirs de l'instant.

Le droit à manifester est bafoué. On doit désormais prendre en considération qu'en Loire-Atlantique, comme partout ailleurs dans notre pays, ce droit s'accompagne d'un « permis de tir » de la police. En effet, dès lors qu'il est commandé par « une autorité légitime », le tireur

n'est pas pénalement responsable. Nous avons là un jugement inquiétant qui couvre *a priori* toutes les bavures en puissance. Et force est de constater que la violence policière n'est pas un phénomène isolé et ce face à des manifestations pacifiques.

En partie civile, la LDH est déboutée, sans surprise. Le combat pour les droits de l'homme est toujours à recommencer. Les parents de la victime se tournent maintenant vers le tribunal administratif afin de mettre en cause la hiérarchie policière. Ils font appel à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le SNES et la FSU continuent à suivre



© Tristan BM/Fotolia.fr

ce dossier et apportent tout leur soutien à la famille de Pierre et aux autres victimes des violences policières. ■ M. Cahouet

Publicité

AGENTS DES SERVICES PUBLICS / PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 % sur votre assurance **AUTO**

POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 € OFFERTS** sur vos assurances **AUTO et SANTÉ**

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 591 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Protection Juridique et Fidèle Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 676 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust - 28930 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'ADACC.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

Assurément Humain

SANS-PAPIERS

Solidarité et forte mobilisation : liberté pour les sans-papiers lillois

Le 30 mars dernier, alors qu'ils occupaient pacifiquement le local UMP pour demander le respect des accords Delarue -, accords entre la préfecture et le CSP 59 signés après la grande grève de la faim de 2003 - six sans-papiers ont été arrêtés et placés en rétention au CRA de Lesquin. La mobilisation a été rapide autour du CSP : syndicats (FSU, CGT, SM, SAF...), associations (LDH, RESF, MRAP...) et soutiens politiques (Front de Gauche, EELV...). Rassemblement important Parvis des droits de l'Homme le 4 avril, interventions auprès du préfet, communiqués, appel à un nouveau rassemblement lors du passage au TA du 4... Le SNES a pris toute la mesure de l'action nécessaire et a voté au congrès de Reims une motion de soutien à l'unanimité moins deux voix. Entre temps, la préfecture empêchait la présence de soutiens face au TA et donnait ordre d'utiliser la force pour disperser ces derniers : cinq personnes, dont plusieurs femmes, ont été blessées. Le vendredi 6 avril, deux premiers sans-papiers étaient libérés par une décision du TA. Et le samedi 7, les quatre autres se voyaient libres suite à la décision du TGI. La forte mobilisation et la solidarité ont permis cette issue heureuse. ■ Catherine Picuch



© DR

LOGEMENT

Le tribunal administratif de Lyon condamne l'État

Fermeture de près de 3 000 places d'hébergement d'urgence du dispositif hivernal dans le Rhône : les associations de défense du logement en appellent à la justice. L'État est condamné et la décision du juge met en avant le caractère insuffisant des moyens mis en œuvre pour l'hébergement.

Premiers résultats : l'État a trouvé une solution par l'intermédiaire du 115. La lutte continue : une quarantaine de dossiers en cours de dépôt au tribunal administratif de Lyon.

■ Marylène Cahouet

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

DES RÉSULTATS QUI DOIVENT FAIRE ÉCOLE

La participation au premier tour des élections présidentielles, près de 80 %, témoigne de l'attente de changement souhaité par les Français et de la perception négative du bilan des cinq dernières années.

Ce taux dément les prévisions des instituts de sondage qui ont, sans doute, eu tendance trop vite à traduire en prévisions d'abstention une insatisfaction portant sur la campagne ; une campagne qui, pour beaucoup de candidats a esquivé une analyse fouillée des origines de la crise, de la question de la dette, d'un modèle européen fondé sur la concurrence. Les dernières enquêtes l'ont confirmé : loin d'être obnubilés par les questions de sécurité et d'immigration, les Français mettent au premier plan de leurs préoccupations le chômage, le pouvoir d'achat, l'enseignement en troisième place pour une majorité d'entre eux. Sans doute le sentiment d'un manque de propositions alternatives fortes a-t-il pesé dans le choix du vote Front national, vote provenant d'un électoralat composite, reposant sur des motivations diverses. Une partie des classes populaires, premières victimes des politiques libérales, se sent toujours oubliée de la politique et a pu céder aux sirènes d'une campagne brassant les thématiques de la protection nationale, du combat contre la finance, du sentiment national. Habillage censé camoufler la réalité d'une idéologie d'exclusion, mortifère pour des solidarités d'autant indispensables que la paupérisation touche une partie croissante de la population, opposant les uns aux autres au profit des intérêts de quelques-uns, laissant souvent affleurer, sous couvert d'accents faussement patriotiques, des accents pétainistes.

LE 6 MAI, BATTRE SARKOZY

C'est pourquoi travailler à donner à chacun des outils de pensée et d'analyse, éduquer, former sont plus que jamais des enjeux majeurs pour notre société. Le gouvernement actuel a choisi l'option inverse en asséchant les ressources de l'État et en prenant prétexte des déficits ainsi agrandis pour priver de moyens le service public d'éducation, amputer voire supprimer les subventions des associations culturelles et pédagogiques. Faisant aujourd'hui preuve d'une

curieuse amnésie, le Président sortant et ses ministres ne tirent aucun bilan des conséquences dramatiques de ces orientations, promettent une nouvelle réduction du nombre de fonctionnaires considérés comme un poids, n'envisagent en terme de projet éducatif que la ségrégation et une école pauvre pour les plus démunis, l'absence d'avenir pour la jeunesse. Cachant soigneusement les réalités du programme de l'UMP, les représentants de la majorité usent d'un seul argument, celui du caractère de leader de N.Sarkozy, inquiétante réminiscence d'époques de sinistre mémoire plébiscitant un « chef » conducteur des peuples et clé de tous les problèmes. La volonté d'organiser le premier mai un rassemblement des « vrais travailleurs » procède de la même veine. L'appel du congrès du SNES à battre Sarkozy pour permettre les conditions de politiques alternatives se fonde sur ces analyses et le 6 mai devra concrétiser cette ouverture à d'autres choix que ceux des politiques libérales pratiquées actuellement en France et en Europe. D'autres étapes sont déjà fixées, en particulier le Premier mai, largement unitaire, qui doit marquer cette détermination des salariés et retraités à ce que le pouvoir élu prenne en compte leurs revendications, les traduise rapidement en termes de pouvoir d'achat, de politique industrielle, de renforcement des services publics, de renégociation des traités européens.

UN 1^{ER} MAI DE LUTTE

Le premier mai, ce premier mai, doit être particulièrement massif ; l'odieuse tentative de Sarkozy de récupérer ce beau symbole des luttes ouvrières l'impose. Avec les autres organisations syndicales, avec tous ceux qu'anime le sentiment de révolte contre la situation actuelle, le désir de justice et d'égalité, la FSU et ses syndicats devront être largement présents ; chacun peut et doit y contribuer.

■ Frédérique Rolet



COMMUNIQUÉ COMMUN INTERSYNDICALE
APPEL AU 1^{ER} MAI

Dans cette période de crise en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA affirment leur volonté de faire du 1^{er} mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestations et d'expressions revendicatives pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et des réformes réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

La crise ne peut être le prétexte pour remettre en cause nos systèmes sociaux. Il faut une véritable politique de croissance, prenant en compte les enjeux écologiques, qui passe par l'amélioration du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

La pression sur les salaires et l'assouplissement des règles de licenciement ne peuvent que fragiliser la croissance économique.

S'il y a un manque de compétitivité des entreprises, elle est notamment due à la rémunération excessive du capital au détriment de l'investissement dans l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation.

En ce 1^{er} mai, nous voulons faire écho aux revendications portées par les salariés dans cette période de crise :

- priorité à l'emploi, en particulier des jeunes, alors que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter depuis de longs mois et que les restructurations, les licenciements et les fermetures d'entreprises sont le quotidien de nombreux salariés ;
- lutte contre la précarité qui touche un nombre croissant de salariés, en particulier jeunes et femmes, et provoque des situations de pauvreté intolérables ;
- la promotion des salaires et du pouvoir d'achat doit être une priorité. Il n'y a aucune raison de laisser les inégalités salariales perdurer, notamment entre les femmes et les hommes.

Nous réaffirmons avec le syndicalisme européen notre opposition à ces politiques et au nouveau traité qui, en faisant l'impasse sur la croissance, ne fera que renforcer l'austérité et la crise.

Nous voulons dans les mobilisations du 1^{er} mai réaffirmer le besoin d'une Europe solidaire affirmant sa dimension sociale, ce qui impose de :

- développer les droits des salariés et assurer des services publics de qualité ;
- mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre pays de l'Union européenne qui tire les garanties des travailleurs vers le bas. Il faut une autre répartition des richesses et mettre un terme à la spéculation financière ;
- faire respecter la place et le rôle de la démocratie sociale, de la négociation collective et du dialogue social.

La CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA appellent leurs organisations à se rencontrer dans les territoires pour déterminer les modalités concrètes d'organisation des initiatives et manifestations du 1^{er} mai sur ces objectifs.

Le 16 avril 2012



Revue de presse

L'EXPRESS

Dans un article intitulé « ils ruinent la France car ils font peur... » du 20/04, le magazine réserve une place au SNES et à ses cosécétaires généraux. « Frédérique Rolet, Roland Hubert, Daniel Robin, cosécétaires généraux du SNES, premier syndicat du secondaire, sont assez puissants pour faire tomber un ministre. Face à eux, deux stratégies possibles : la cogestion (choix de Bayrou) ou la guerre (celui d'Allègre), qui finit mal pour celui qui s'y risque. Luc Chatel n'a pas pratiqué le choc frontal, mais a scellé une alliance avec les syndicats réformistes qui a rendu possible la réforme du lycée. Le SNES n'a pourtant pas dit son dernier mot. Vincent Peillon, qui pourrait être le prochain ministre de l'Éducation, le sait : il est déjà en discussion avec le syndicat. »

LIBÉRATION

Le site du quotidien dresse pour sa part un bilan du Sarkozysme : « Éducation, Sarkozy n'a pas la moyenne ». « En cinq ans, il a multiplié les réformes controversées et supprimé 80 000 postes, et laisse des enseignants amers d'avoir été aussi mal traités. La formation des enseignants : zéro pointé. [...] Il annonce une réforme appelée « masterisation » [...], le ratage du quinquennat. Les nouveaux profs sont parachutés en classe à plein temps sans formation, démunis face aux élèves [...] tous les syndicats s'accordent sur un point : cette réforme est une manière pour le gouvernement de faire des économies - 16 000 postes supprimés la première année. Stress, démotivation, crise des vocations... Beaucoup de jeunes profs souffrent de leurs conditions d'entrée dans la profession [...] Et dans certaines disciplines, on peine à recruter. »

Exigeons un plan d'urgence



La rentrée 2012 se prépare dans des conditions dramatiques pour les élèves, les personnels, et pour l'emploi. Il est indispensable d'obtenir rapidement des transformations importantes.

C'est pourquoi, dans l'esprit de son appel pour le second degré, dès la constitution du nouveau gouvernement, le SNES mènera la lutte pour un plan d'urgence pour la rentrée 2012.

Il appellera les personnels à se réunir pour faire le bilan des difficultés rencontrées dans les établissements et recenser les mesures d'urgence nécessaires. Un matériel spécifique sera prochainement envoyé dans les établissements.

COLLÈGE, LYCÉE : SITUATION D'URGENCE

Depuis dix ans, et surtout dans le quinquennat finissant, le second degré de l'Éducation nationale subit en continu une politique de casse. L'argument budgétaire dissimule mal le renoncement à toute ambition de démocratisation de l'accès au savoir, et d'abord pour les classes populaires. Le SNES n'accepte pas cette démission. À la veille de l'élection présidentielle, il lance un appel pour le second degré, exige de la majorité issue des urnes un plan d'urgence pour les collèges et les lycées, ainsi qu'un plan de programmation pluriannuelle.

APPEL POUR LE SECOND DEGRÉ

La démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications est une impérieuse nécessité sociale, humaine et économique pour la construction d'une société plus juste et plus solidaire. Aujourd'hui, les politiques éducatives et budgétaires, avec leur cortège de réformes et de suppressions massives de postes, ont placé l'École et le Second degré dans une situation dramatique. Transformations radicales de la conception des métiers de l'Éducation, remise en cause des statuts, dérèglementations tous azimuts accompagnent dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, dégradation des conditions d'apprentissage, réduction de

l'offre de formation et aggravation des inégalités scolaires et sociales. Dans le même temps, la crise du recrutement d'une ampleur nouvelle qui frappe le Service Public d'Éducation menace son avenir. La poursuite d'une telle politique serait dramatique pour l'avenir de la jeunesse et du pays.

Il est aujourd'hui urgent et indispensable de mettre en œuvre une autre politique éducative, en rupture avec celle menée ces dernières années, une politique qui redonne la priorité à l'Éducation et assure l'égalité sur tout le territoire, ambitieuse pour l'avenir du Service Public d'Éducation, pour ses personnels, et pour la jeunesse de notre pays.

Le SNES-FSU est porteur d'un projet éducatif de démocratisation axé sur un second degré cohérent qui amène toute une génération à l'acquisition d'une large culture commune et d'une qualification par une prolongation de la scolarisation jusqu'à 18 ans dans une des trois voies du lycée.

Il appelle à mettre en œuvre cette rupture et à réaliser cette ambition par l'adoption d'un plan d'urgence pour la rentrée 2012, incluant un collectif budgétaire, première étape d'un plan d'ampleur de reconstruction du second degré débattu dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation, celle de 2005 devant être abrogée.

UN PLAN D'URGENCE POUR LA RENTRÉE 2012

→ Mettre fin aux suppressions de postes

- Rompre avec le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté.
- Réemploi de tous les non-titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté.

→ Assurer les recrutements pour l'avenir

- Engager, pour les stagiaires, la diminution de la part du service assuré en responsabilité devant les élèves.
- Mettre en place des prérecrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire.
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation.

→ Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation, ou l'abroger s'il a été publié.
- Respecter les statuts des personnels et mettre fin aux tentatives de les contourner ou d'en limiter la portée.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.

→ Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire.
- Abandonner le programme Éclair.
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « les écoles du socle ».
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales.
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée.
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO-Psy.
- Abandon de la transformation des GRETA en GIP.

UN PLAN DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

→ Développer l'emploi public dans le second degré

- Planifier le rétablissement des postes supprimés au cours des dix dernières années.
- Établir un plan de titularisation.

→ Assurer les recrutements pour l'avenir

- Rétablir une véritable année de stage des lauréats des concours de recrutement et assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Décider un plan pluriannuel de recrutement.
- Planifier la mise en place de prérecrutements à tous les niveaux de la formation universitaire, et donner aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours.

→ Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Améliorer les conditions de travail des personnels, notamment en limitant le nombre d'élèves par classes à encadrer et en y incluant du temps pour le travail collectif, la concertation.
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chef d'établissement. Refuser les méthodes managériales de gestion des personnels, qui entravent un véritable travail collectif et mettent les personnels en concurrence.
- Revaloriser nos salaires par le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconstruction de nos grilles indiciaires avec des retombées pour les retraités et l'indexation du point d'indice sur le coût de la vie.
- Développer la médecine de prévention en recrutant notamment des médecins en nombre suffisant.
- Assurer une formation initiale et continue des personnels, de haut niveau, en lien avec la recherche.

→ Élaborer une nouvelle loi d'orientation

- Engager un large débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements et refonder l'éducation prioritaire, à l'opposé des principes qui président au dispositif Éclair.
- Refonder le collège en abandonnant sa structuration par le socle commun et en confortant sa place dans le second degré.
- Remettre à plat la réforme de la voie générale du lycée en actant le retour à une définition nationale des horaires disciplinaires, le maintien du caractère national et anonyme du baccalauréat et la fin de la mise en concurrence des disciplines et des établissements.
- Remettre à plat la réflexion sur l'avenir des séries industrielles et de laboratoire.
- Reprendre le débat sur les contenus enseignés assurant une continuité des enseignements de second degré, les pratiques pédagogiques et éducatives, les conditions matérielles d'enseignement et de la vie scolaire qui permettent de faire entrer tous les élèves dans la culture scolaire commune du XXI^e siècle et donner l'envie d'apprendre.
- Renforcer le Service Public d'orientation de l'Éducation nationale en réaffirmant la contribution des CO-Psy et des DCIO à la réussite scolaire.



© Thierry Nectoux

Vers des États généraux

Dans la continuité de sa demande d'abrogation de la loi d'orientation de 2005 qui a justifié la politique éducative dévastatrice de ces dernières années (socle commun, autonomie, expérimentations tout azimut...) le SNES demande la rédaction d'une nouvelle loi. Dans ce cadre, le congrès national a décidé de la tenue d'États Généraux du second degré à l'automne 2012.

Moment fort pour peser sur le débat public en y portant la parole et les attentes des personnels,

cette initiative doit être irriguée par l'expression des établissements. Elle sera préparée par la rédaction de « cahiers revendicatifs et de doléances » dans les établissements articulant les difficultés auxquelles les personnels sont confrontés au quotidien dans l'exercice de leur mission avec leurs revendications pour un autre système éducatif respectant la cohérence du second degré. Outil de mobilisation et de débat, ces cahiers feront l'objet d'une synthèse lors de la tenue des États généraux.



© UR

REIMS 2-6 AVRIL 2012

OFFENSIF POUR REDONNER DE L'AVENIR

Le SNES a tenu son congrès au début avril en Champagne. Près de 600 délégués, venus des trente académies métropolitaines et ultra-marines ont, cinq jours durant, débattu, échangé puis voté sur plusieurs thématiques : état du système éducatif, évolution des métiers et des carrières, alternatives économiques, sociales et environnementales, transformations du paysage syndical en France et en Europe. À l'issue de cette semaine, le SNES dispose désormais d'une feuille de route revendicative pour les deux années à venir. Par ailleurs, à la veille d'une élection présidentielle décisive pour l'avenir du pays, le SNES a lancé un appel pour l'avenir du second degré.



DEUX QUESTIONS : AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'US : À l'issue du congrès, quels sont les principaux axes revendicatifs du SNES ?

S.G. : Placé à deux semaines du premier tour de l'élection présidentielle, le congrès s'est déroulé dans un contexte politique lourd de conséquences pour l'avenir du pays et du système éducatif. Les débats intenses et riches ont fait émerger les axes forts pour l'action syndicale des mois à venir, tant au nouveau du corpus revendicatif qu'à celui de la stratégie qu'il conviendra de mettre en œuvre face au nouveau pouvoir issu des urnes. Si l'absolue nécessité de rompre avec les politiques menées depuis cinq ans a conduit à appeler à une alternance politique, le congrès a aussi clairement exprimé celle de continuer à mener la lutte pour une véritable rupture dans la politique économique et sociale, travailler avec la FSU et ses partenaires à imposer un partage des richesses, un développement respectueux de l'environnement, un respect du dialogue social, une amélioration du rôle des services publics dont celui de l'Éducation. En concluant ses travaux par un appel pour le second degré, le congrès a défini les priorités : imposer un plan d'urgence et intervenir dans le débat public pour une nouvelle loi d'orientation et de programmation intégrant le plus largement possible le projet du SNES.

Lutte contre la précarité, les inégalités et les discriminations, pour une amélioration des conditions de recrutement, d'emploi, de travail et de rémunération des personnels, pour une autre conception de la société et de l'avenir de la jeunesse sont les fondements de ce projet. L'action revendicative du SNES-FSU doit s'inscrire dans un mouvement plus large au niveau national et international.

La forte présence d'invités internationaux est significative de la place que le SNES et la FSU peuvent prendre dans la construction d'un syndicalisme européen et international au service des peuples.



L'US : Quel regard portez-vous sur la situation (forces et faiblesses) de notre syndicat ?

S.G. : Il est assez ambivalent. Le SNES a montré au cours de cette période difficile sa proximité avec les personnels, sa capacité à mener des actions fortes et unitaires, à peser sur le gouvernement. En même temps, il est vrai qu'il n'a pas été possible de créer un rapport de force suffisant pour empêcher ce dernier de mener à terme la plupart de ses projets les plus réactionnaires. Le SNES reste le syndicat majoritaire dans le second degré, mais l'érosion du nombre d'adhésions, le sentiment d'une difficulté rencontrée par le syndicalisme pour obtenir des avancées et faire aboutir les revendications fragilisent notre capacité à entraîner les personnels dans l'action syndicale.

Le souci de voir mieux prises en compte les aspirations des personnels de l'éducation sur des dossiers qui relèvent de l'interprofessionnel (retraite, protection sociale par exemple), la nécessité de construire de façon plus pérenne une unité indispensable ont conduit le congrès à approfondir sa réflexion et ses propositions pour la construction, avec tous ceux qui se reconnaissent dans notre conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, d'un nouvel outil syndical qui n'a de sens que si la CGT en est partie prenante.

Conforter un réseau militant plus dense permettant de renforcer la présence du SNES dans tous les collèges et les lycées, et développer notre capacité à mener les débats dans les établissements restent des priorités. ■

DU CÔTÉ DE L'INTERNATIONAL « PASSONS À L'OFFENSIVE ! »

Fred van Leeuwen, président de l'Internationale de l'Éducation, a fustigé les politiques libérales qui portent atteinte aux systèmes éducatifs dans de nombreux pays.

Venu saluer « le premier syndicat de l'Éducation nationale », il a insisté sur le cadre international des attaques dont est victime l'École. Et pas seulement l'institution. « Notre profession est attaquée de toutes parts et nos syndicats aussi », a-t-il lancé. « La faute incombe à cette austérité qui justifie l'inacceptable, à des banquiers uniquement préoccupés par l'appât du gain et des politiciens qui ne pensent qu'au pouvoir ». Et de surenchérir sur les conséquences dévastatrices de ces plans « qui ralentissent la croissance, retardent la reprise et réduisent les dépenses publiques qui constituent le socle du bien commun ».

300 000 EMPLOIS PERDUS

Avec son corollaire pour les systèmes éducatifs : « l'augmentation de la durée du travail, les licenciements, la réduction des salaires et des pensions, la fermeture d'établissements scolaires ». Selon l'Internationale de l'Éducation, 300 000 enseignants perdront leur emploi « dont la plupart en Europe et aux États-Unis ».

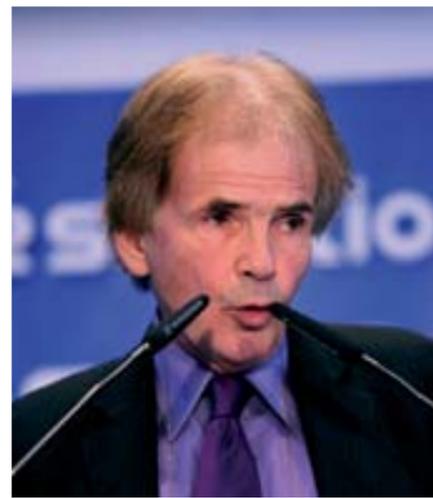
Sans compter les atteintes aux droits syndicaux. « Oui en temps de crise, la démocratie semble toujours la première victime ».

L'Éducation n'est pas un problème mais une solution « car investir dans l'Éducation et la formation est la clé d'une reprise durable et d'une

économie plus saine et plus juste pour l'avenir ».

« Le combat contre la pauvreté commence dans la salle de classe. L'École obligatoire pour tous les enfants fait partie de l'histoire de votre République », a-t-il tenu à rappeler au cours de ce vibrant plaidoyer longuement salué par la salle. Un Président de l'I.E. très offensif qui a conclu « ou nous subissons ou nous passons à l'offensive ».

■ Thierry Pétraut



Un seul et même combat

Un tout petit message pour vous remercier de votre invitation et de l'accueil chaleureux lors de votre congrès à Reims. Ce fut une semaine extraordinaire où j'ai été en mesure de constater l'intensité des liens qui nous unissent et la proximité de nos préoccupations face à des États qui sont dirigés par des valets au service d'oligopoles financières de plus en plus puissantes. Vos luttes sont aussi nos luttes et je demeure convaincu qu'ensemble, nous pouvons faire la différence.

Bien cordialement.

Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

POUR UNE AUTRE ÉCOLE, P

Système éducatif, métiers et carrières, alternatives économiques et sociales, évolution du syndicalisme : à travers ces quatre thèmes débattus au congrès, les rapporteurs reviennent sur les points forts et les enjeux qui traversent aujourd'hui l'avenir du système éducatif et du

AUTONOMIE

« LEUR AUTONOMIE N'EST PAS LA NÔTRE »

Les évolutions de « l'autonomie des établissements », l'appropriation de ce terme par les promoteurs du nouveau management public, pour en fait mettre en place un système de plus en plus déréglementé, basé sur la concurrence entre les établissements comme entre les individus, ont conduit le congrès à s'interroger sur la légitimité même de traiter de la notion d'autonomie des établissements, démarche qui aurait consisté à se laisser entraîner sur le terrain que l'on combat. Les débats ont montré qu'il ne s'agit pas pour le SNES de refuser toute autonomie à l'établissement, autonomie qui depuis 1983 est réelle.

VIOLENTE OFFENSIVE

Ils ont permis de mettre en évidence un large accord sur l'analyse des politiques menées en particulier ces dernières années dans ce domaine. Caractérisées par une violente offensive contre la démocratie dans les établissements, elles ont conduit à déposséder les professionnels de leur liberté pédagogique, à vider le conseil d'administration d'une partie de ses prérogatives et à accroître les pouvoirs du chef d'établissement dans le domaine pédagogique comme dans celui de la gestion des personnels.

Le congrès a réaffirmé la nécessité d'un cadrage national fort des politiques éducatives, imposant notamment que les horaires comme les programmes, les conditions de services, d'emploi et de rémunération des personnels restent définis nationalement, la nécessité de redonner la main aux équipes éducatives sur leur activité pédagogique et de promouvoir un fonctionnement démocratique des établissements, celle de respecter les prérogatives du CA définies par le décret de 85.

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Il a débattu de la définition de la liberté pédagogique collective qui, pour certains, s'oppose à la liberté individuelle et qui, pour tous, ne peut être exercée dans le cadre du conseil pédagogique qu'il convient de supprimer. Le congrès a estimé nécessaire de préciser les rôles de chacun – chef d'établissement, équipes éducatives, CA – ainsi que les modalités d'organisation de la réflexion pédagogique entre pairs, de telle sorte que le chef de l'établissement ne soit pas l'arbitre des débats pédagogiques des enseignants de l'établissement. C'est à cette tâche que le SNES doit s'atteler maintenant.



© Daniel Maunoury

SYSTÈME ÉDUCATIF

POUR UN SECOND DEGRÉ COHÉRENT ET AMBITIEUX

La nécessité de la cohérence du second degré, structuré par les enseignements disciplinaires, a été réaffirmée comme le levier incontournable de la démocratisation de l'accès de tous à une culture commune riche, vivante et émancipatrice, et à une qualification reconnue. Cette ambition, à l'opposé de la politique éducative de ces dernières années, impose la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans dans une des trois voies du lycée dont la diversification reste la meilleure organisation pour relever ce défi.

Le congrès a travaillé sur les conditions de refondation du collège, ancré dans le second degré, et de son articulation avec le premier degré, sur la remise à plat de la réforme du lycée et sur le projet du SNES pour un autre lycée démocratique, sur l'orientation scolaire. Réaffirmant avec force le principe de liberté pédagogique et le respect de la professionnalité des enseignants, il a précisé les conditions d'utilisation des ENT et le périmètre d'intervention du collectif de travail qui reste à défi-

nir, à l'opposé du conseil pédagogique que nous continuons à refuser. Reprenant l'appel pour une autre méthode de construction des programmes, il a tracé les axes de réflexion pour une réécriture de ces programmes dans le cadre du projet de culture commune qu'il porte avec la FSU.

APPEL POUR LE SECOND DEGRÉ

Dans l'immédiat, en application du plan d'urgence réclamé dans l'appel pour le second degré, le congrès a décliné les mesures d'urgence pour le collège et le lycée : abandon du LPC, de l'école du socle, du programme ÉCLAIR, définition nationale des horaires disciplinaires et fin du tronc commun des Premières générales, arrêt de la réforme des séries de la voie technologique du lycée.

Créer les conditions de la réussite de tous, de l'expression de la liberté pédagogique des enseignants, de la réalité d'équipes pluriprofessionnelles, du développement des vies scolaires et de la participation de l'orientation scolaire à la réussite des jeunes, sont les axes développés par le congrès dans la mise en place des revendications pour une nouvelle loi d'orientation.



© DR

ÉVALUATION

IL FAUT RETIRER CE PROJET

Le congrès du SNES a réaffirmé son opposition aux projets de décrets modifiant l'évaluation des personnels. Il a exprimé la nécessité de conserver le système de double évaluation et, au vu des insuffisances du système actuel, il s'est fixé l'objectif d'étudier ses évolutions possibles.

En pointant les principales caractéristiques du projet (disparition de la note au profit d'un avis, instauration d'une auto-évaluation et promotion du chef d'établissement comme unique évaluateur), le congrès du SNES a mis en cohérence l'ensemble des attaques que ce ministère fait peser sur nos professions. Si de telles modifications devaient être mises en place, cela conduirait à une dénaturation de nos métiers. Le congrès a confirmé l'exigence du retrait de ce projet.

DOUBLE ÉVALUATION

L'objectif du SNES est de parvenir à la déconnexion de l'évaluation et de la carrière. Dans le cadre actuel, le congrès considère donc impératif le maintien de la double notation pour les personnels enseignants et sa généralisation aux CPE. Elle reflète la spécificité de nos métiers et est garante de l'équilibre entre les évaluations. Elle permet de garantir transpa-

rence et équité de traitement dans les opérations de gestion qui y sont liées.

Ce système n'est toutefois pas exempt de défauts. La rareté des inspections, l'absence d'inspections spécifiques dans certaines disciplines (documentation, technologie...), alliées à l'impossibilité de contestation montrent la nécessité de réfléchir à la manière dont notre évaluation doit se dérouler.

DÉBATS

L'éventualité d'un entretien professionnel, dans le cadre de la notation administrative

actuelle, a fait débat et a été rejetée par le congrès.

Si le congrès a tenu à réaffirmer qu'il ne devait pas y avoir de confusion entre les deux domaines administratif et pédagogique, le débat a porté sur la prise en compte de la dimension collective du travail dans l'évaluation. Considérant que cette question relève de propositions alternatives à l'évaluation actuelle, du cadre plus général de la place du travail collectif dans nos métiers et de la liberté pédagogique des enseignants, le congrès donne mandat à la future direction nationale d'étudier cette question.



© Daniel Maunoury

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET

POUR DES ALTERN

Dans le contexte de la crise, le SNES se devait de tracer des pistes ambitieuses dans une perspective de transformation de la société. Nos propositions alternatives mettent en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour une société solidaire, soucieuse de préparer l'avenir, respectueuse du devenir de la planète.

Les débats ont porté d'abord sur l'analyse de la crise et de ses causes, la contestation des politiques d'austérité et des propositions pour une fiscalité juste et redistributive, qui doit fortement taxer les hauts revenus, incluant ceux du capital et du patrimoine.

Il faut revenir à une réglementation stricte de la finance, transformer profondément le système bancaire et donner un nouveau rôle pour la BCE dans une Europe que nous voulons démocratique et solidaire. Le congrès a beaucoup travaillé sur la transition écologique. L'accès égal de tous à l'énergie, à l'eau, aux transports doit constituer un bien commun pour tous les citoyens, pour un développement social et environnemental durable, dans le cadre de services publics. Les débats ont permis de dégager des positions fortes en terme de sortie du nucléaire, de politiques industrielles et agricoles soucieuses de la planète. Le rôle de l'État démocratique a été réaffirmé en mettant en avant la conception d'un nouvel État social appuyé sur des services publics. Les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre des politiques assurant un développement

POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

syndicalisme. Les choix construits ensemble lors de ces débats, intenses et fructueux, et les mandats adoptés à Reims déterminent désormais les priorités du SNES pour la mise en œuvre d'une autre politique éducative en rupture avec celle menée ces dernières années.

AVENIR DU SYNDICALISME UNIFIER LE SYNDICALISME ET RENFORCER LE SNES

En partant de l'analyse de la situation économique et sociale des dernières années et des caractéristiques des mouvements sociaux constitués, le thème se proposait de réaffirmer la démarche nécessaire de construction et d'unification d'un nouvel outil syndical et d'en préciser les contours, les modalités de mise en œuvre.

UNIFICATION

Le débat a permis de faire la différence entre la démarche lancée par le SNES et la FSU, ouverte à toutes les organisations qui le souhaiteraient, et l'objectif final, celui de la structuration d'une organisation confédérée, se reconnaissant dans un syndicalisme de lutte et de propositions à vocation majoritaire, visant la transformation sociale. La présence nécessaire de la CGT et d'une FSU renforcée a été à nouveau soulignée ; suite au constat des lenteurs dans la mise en œuvre du mandat précédent (congrès SNES de Perpignan, congrès FSU de

Lille), ont été actées des propositions concrètes à tous les niveaux de travail commun, débouchant sur une forme de structuration souple et d'implication des syndiqués par l'organisation de débats.

FSU

Ont également été soulignés dans les discussions du congrès le renforcement souhaitable du syndicalisme aux niveaux européen et international, et l'implication de la FSU dans ce dernier.

Concernant la FSU, la proposition de ramener les prises de décision de la FSU à une majorité simple dans certains cas très encadrés a nécessité de nombreuses explications, mais toutes les interventions ont insisté sur l'attachement au mode de fonctionnement démocratique identitaire de la FSU.

Enfin, d'autres points ont été enrichis, questionnés tant sur la place et le rôle des retraités dans le syndicat, les moyens des CFR, que la politique de communication du SNES et la revitalisation des S1.

PERSONNELS RECONNUS, REVALORISÉS, CONCEPTEURS DE LEUR MÉTIER

Le congrès a affirmé cette exigence d'une autre politique éducative portée par le SNES et partagée par la profession ; le thème 2 a donc travaillé sur les différents aspects de la revalorisation que le SNES revendique à travers des mesures immédiates ou à programmer.

En réponse à la crise des recrutements, il faut rétablir une véritable formation initiale, organiser sans délais des prérecrutements en nombre important sans en faire une voie exclusive, titulariser les enseignants précaires en utilisant les mesures obtenues par l'action et la négociation, et en obtenant la réouverture du dossier car des injustices criantes demeurent. Les cursus de formation selon les voies diversifiées de préparation des concours ont été largement débattus. Le niveau de qualification désormais commun rend crédible le mandat élaboré antérieurement d'unifier les corps enseignants du second degré au niveau de l'agrégation.

ATTRACTIVITÉ

Car face à cette crise, l'attractivité des métiers est déterminante. Statut, rémunération, transparence des règles de gestion et de carrière, conditions d'exercice et de fin de carrière... autant de dossiers pour lesquels le congrès a formulé ses propositions. Réduire le temps de travail est un impératif et s'il passe déjà par le simple respect de la réglementation, cela ne peut suffire. Il s'agit de donner la possibilité aux personnels de faire du « beau travail », de rompre l'isolement en favorisant l'existence de véritables collectifs de travail, de rétablir la formation continue. Respecter nos métiers exige le retrait du projet de réforme de l'évaluation, mais il reste encore à approfondir les mesures de nature à transformer l'existant en respectant le principe d'une double évaluation.



© Daniel Maunoury

« Leur autonomie n'est pas la nôtre » : si le congrès a été en mesure de critiquer et rejeter le pilotage actuel du système éducatif au mépris de la démocratie, il a constaté la difficulté bien normale à penser les mandats à défendre pour l'organisation collective du travail. Des chantiers à conduire sans attendre le congrès de 2014.

FORMATION DES MAÎTRES D'AUTRES RÉPONSES

Alors que la formation des maîtres devra être entièrement reconstruite et que la baisse des postes au concours, la dévalorisation de nos métiers et la dégradation des conditions de travail et d'entrée dans le métier conduisent à une véritable crise de recrutement, un des enjeux du congrès du SNES était de proposer des réponses non seulement sur le long terme, mais également des mesures d'urgence pour la rentrée 2012.

AGRÉGATION REVALORISÉE

Le congrès a clairement affirmé que l'agrégation revalorisée est la perspective à atteindre pour l'ensemble des personnels. Cette revendication est d'autant plus justifiée qu'aujourd'hui le niveau de recrutement est situé au master pour l'ensemble des concours des personnels d'enseignement et d'éducation.

Dans l'immédiat, afin de reconstituer un vivier suffisant de candidats et de construire une nouvelle formation des maîtres alliant haut niveau de qualification disciplinaire et professionnelle, le congrès a retenu l'idée d'une diversification des voies menant au concours et du rétablissement d'une réelle année de formation après l'obtention de celui-ci.

MESURES D'URGENCE

Avant le concours, trois voies seraient donc mises en place : celle des prérecrutements, celle des candidats non prérecrutés et celle de la VAE, permettant toutes les trois d'obtenir un master et de se présenter au concours. Avec la mise en place de master à mentions discipli-



© DR

naires et à spécialité « métiers de l'enseignement et de l'éducation », le SNES propose désormais un ensemble cohérent de formation intégrée pour les enseignants et les CPE.

Pour répondre à la crise de recrutement, le SNES propose également des mesures d'urgence à mettre en place dès la rentrée, telles que le pré-recrutement des admissibles non admis au concours 2011, le recrutement d'étudiants-AED s'engageant à se présenter aux concours et bénéficiant d'une forte décharge de service tout en conservant leur pleine rémunération, la suppression de l'exigence du CLES et du C2i2e et enfin le déplacement des épreuves écrites au mois de mars.



© Daniel Maunoury

SOCIAL MATIÈRES PROGRESSISTES

économique, social et culturel équilibré sur tout le territoire.

La protection sociale a été largement abordée, dans un contexte de politiques qui visent à la démanteler pour laisser subsister un simple filet de survie laissant à chacun le soin de s'assurer de manière individuelle. Le SNES réaffirme son attachement à la sécurité sociale et à ses principes, et s'est donné un mandat d'études

pour éclairer les débats sur son financement (cotisations, CSG) et sa progressivité, et les moyens de l'accroître pour répondre aux besoins. Il réaffirme son attachement à la laïcité, à l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, pour une justice démocratique, ainsi que sa volonté de s'opposer à la xénophobie et au racisme. Une large part a été faite au droit des femmes et à la nécessité de mener le combat pour l'égalité.



© DR

TABLE RONDE

« REFAIRE SOCIÉTÉ »

Le congrès de Reims s'est ouvert par une table ronde sur le thème « refaire société ». Quelles sont les conditions d'une nouvelle cohésion sociale alors que les inégalités et l'affaiblissement du lien social mettent en péril notre société ?



Le sociologue **Robert Castel** ouvre cet échange par un constat et une proposition. Sans pour autant diminuer les inégalités, la création de l'État providence a été une victoire sur l'insécurité sociale. Dans les années 70, avec le passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme financier international, les droits sociaux et le droit du travail sont devenus des obstacles à la mondialisation libérale. Les liens sociaux s'effritent et le sentiment d'insécurité gagne du terrain. Pour Robert Castel, il est urgent de revenir au projet de Léon Bourgeois⁽¹⁾ : construire une « société des semblables », composée d'individus qui disposent de droits communs et ont des relations d'interdépendances. Il faut instaurer une « sécurité sociale minimale garantie » constituée autour d'un socle de droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation, l'emploi et le logement. Pas de société démocratique sans garantir à chaque citoyen les conditions minimales pour participer à la vie sociale. **Miguel Benasayag**, philosophe et psychanalyste, a su mettre des mots sur nos maux d'enseignant. La solidarité est en passe de devenir une valeur de « looser ». L'école est pleinement traversée par cette logique : il s'agit de former des « gagnants », des individus flexibles, malléables et déterritorialisés. À nous tous de relever le défi que nous lance M. Benasayag : ne pas céder à l'utilitarisme dominant et prendre le temps d'inventer loca-

lement, dans nos établissements, ce qui peut faire société.

Guillaume Duval, économiste et rédacteur en chef d'*Alternatives Économiques*, met à mal le discours dominant sur la réduction du déficit public : c'est bien la droite qui a laissé filer la dette publique en faisant le choix de baisser les impôts des catégories les plus riches. Il n'y a pas eu non plus une explosion des dépenses publiques ces dernières années.

Il réhabilite plus que jamais l'action publique : assurer pour tous la sécurité, la santé ou l'éducation est indissociable de toute société démocratique performante.

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, clôt cette table ronde en insistant sur la place centrale qu'occupent le service public et le mouvement syndical dans notre projet de société. Alors qu'ils ont joué un rôle d'amortisseur social pendant la crise, leur démantèlement se poursuit. C'est pourtant une question « de dignité humaine et de cohésion sociale » pour reprendre les mots de Stéphane Hessel. Notre société a besoin de valeurs, de liens, de sens : aspirations qui ont été largement portées par toutes les générations lors du mouvement sur les retraites qui a mis au premier plan la solidarité et la question du partage des richesses. ■ **Carole Condat**

(1) Homme politique français (1851-1925), président du conseil, promoteur de la SDN.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER NATIONAUX

RÉSULTATS DES VOTES

Dans la phase préparatoire du congrès national, les syndiqués étaient appelés à se prononcer individuellement à bulletin secret sur les rapports d'activité et financier nationaux. Les résultats de la consultation ont été établis à l'ouverture du congrès.

Par rapport à 2009, la participation est en baisse de 2,4 points, les « pour le rapport d'activité » progressent de 2,6 points, les « contre » baissent de 2,3 points et les « abstentions » de 0,3 point. Les syndiqués ont très largement approuvé l'activité nationale du SNES, telle qu'elle a été conduite durant les deux années et demie écoulées. Ils auront en mai à élire la nouvelle direction nationale du SNES.

	Rapport d'activité		Rapport financier	
Inscrits	56 907			
Votants	19 642	34,52 %	19 638	34,51 %
Blancs / Nuls	238		277	
Exprimés	19 404		19 361	
Pour	15 479	79,77 %	15 978	82,51 %
Contre	898	4,63 %	324	1,67 %
Abstentions	3 027	15,60 %	3 054	18,80 %

ÉLECTION DE LA CA NATIONALE DU SNES, ET DES SECRÉTAIRES DE CATÉGORIE

UN ENJEU DÉMOCRATIQUE POUR NOTRE SYNDICAT

C'est, après le vote sur les rapports d'activité et financier nationaux (cf. résultats ci-dessous), la troisième étape du processus démocratique qui rythme la vie du SNES tous les deux ans.

Dans cette période, les syndiqué(e)s ont sans doute les yeux braqués sur les élections politiques (présidentielle et législatives) et leurs résultats, qui ont une importance d'une tout autre portée, mais il demeure important de préserver et de développer la démocratie dans notre organisation syndicale et de permettre à chaque syndiqué d'exprimer son choix quant à la future orientation syndicale du SNES – par l'élection de la direction nationale⁽¹⁾ – pour les deux ans qui viennent.

Le vote individuel, à bulletin secret, est organisé, du 9 au 31 mai, dans les sections d'établissement (S1) et dépouillé localement ce qui permet à chacun(e) d'en contrôler la sincérité. Chaque S1 reçoit le matériel nécessaire à la mise en place du vote. Les retraités et les syndiqués isolés reçoivent le matériel de vote par la poste. Pluralisme et diversité du syndicat, quatre listes se présentent : celle de la majorité sortante Unité et Action et trois autres (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; Émancipa-

tion) qui, chacune, proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle a mises en œuvre.

La CAN (Commission Administrative Nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élus titulaires et 75 suppléants, incluant les secrétaires nationaux de catégories élus lors du même scrutin. Elle est chargée de mettre en œuvre les orientations définies par le congrès national. Chaque syndiqué(e) émet un double vote, orientation et secrétaires de catégorie. L'élection directe des secrétaires de catégorie traduit la dimension multicatégorielle du SNES, qui lui permet ainsi d'opérer les synthèses dont nos professions ont besoin.

Nos élections internes sont un moment important pour la démocratie, le pluralisme et la transparence et peuvent être l'occasion, dans les sections d'établissement, de débats collectifs sur les orientations syndicales. Veillons à ce qu'elles soient effectivement organisées dans chaque section d'établissement – qui va recevoir soit un *Courrier de S1* spécifique, soit une circulaire du S3⁽¹⁾ – et que le plus grand nombre de syndiqués puissent y participer. Nous donnerons ainsi tout son sens à la démocratie syndicale.

■ **Jacques Lacroix**

(1) Dans certaines académies, sont élues en même temps les directions académiques et départementales : se reporter aux publications académiques.

PAROLES D'INVITÉS INTERNATIONAUX

UNIR LES LUTTES CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ



Espagne : Unidad sindical !

S. Redondo-Martin (FECCOO) et C. Vieites (FETE-UGT) sont venues porter la parole des syndicats espagnols, victimes d'attaques odieuses de la part d'un gouvernement dont la politique d'austérité est chaque jour plus stigmatisante.

« La politique du Premier ministre M. Rajoy est celle du bulldozer qui écrase tout au nom d'une austérité qui aggrave

la situation dans laquelle se retrouve le peuple espagnol », expliquent-elles. « Un taux de chômage record, 23 %, une baisse de 13 % de notre pouvoir d'achat et malgré tout le gouvernement veut aller encore plus loin dans les gages donnés aux marchés financiers ».

Une politique du pire qui laisse les Espagnols entre résignation pour une majorité et lutte pour une minorité dans le pays qui a pourtant vu naître le mouvement des « indignados ».

« À force de leur dire qu'il n'y a pas d'alternative, le peuple a du mal à se mobiliser. Le gouvernement contrôlant tous les leviers, la seule force d'opposition est celle du mouvement social ». Les deux principales organisations viennent de signer un pacte d'union pour que la contestation de la rue mette fin à ce monologue politique. « Cela nous vaut les pires attaques de notre histoire, le gouvernement nous faisant passer pour des faimés et des privilégiés bénéficiant de décharges. Nous vivons des moments très graves et des heures cruciales. Ne nous laissons pas : après la Grèce, le Portugal et l'Espagne, viendra le tour d'autres pays. Une réponse collective s'impose donc pour contrer les projets de cette Europe libérale. Unissons les organisations syndicales européennes ».



Grèce : pour un nouveau 1789

Le peuple grec n'en finit plus d'encaisser les mesures d'austérité des gouvernements successifs inféodés aux décisions de l'Europe. Dimitris GINIS, syndicaliste grec, ne trouve plus les mots pour exprimer le désarroi dans lequel se retrouve son peuple, « par la

faute de ses gouvernants et des riches plus préoccupés par leurs intérêts que par le bien commun ».

« On a touché le fond », lance-t-il. « Les prélèvements records et l'inflation asphyxient notre économie incapable de retrouver la croissance. Il nous faut une révolution, un nouveau 1789 pour mettre en avant des valeurs démocratiques, plus humanistes ». Avec une autre Europe, car « celle qu'on nous propose a perdu son âme. Les valeurs impulsées par Jean Monnet, l'un des pères fondateur, ont été perdues en route. Ce n'est plus l'Europe de Monnet, c'est l'Europe des "money". Les peuples ne doivent plus être vus comme cette machine à faire du profit. Syndicalistes et forces populaires doivent unir leurs énergies pour faire triompher d'autres politiques, par et dans l'intérêt des peuples ».



Tunisie : pour l'école publique

Sellami Nejib représente le Syndicat général de l'enseignement secondaire tunisien. Sa présence au congrès de Reims s'inscrit

dans le cadre de la collaboration initiée par le SNES avec son syndicat. « Nous n'avons pas cette expérience internationale qui est la vôtre. Avec le SNES nous souhaitons justement élaborer une politique d'échanges qui porte sur le système éducatif, les programmes, comment protéger l'école publique de la privatisation. Nous avons participé conjointement à un colloque intitulé Une école publique gratuite et démocratique à Hammamet en mars dernier, avec nos camarades marocains. Nous avons beaucoup échangé sur nos approches et sur les perspectives que nous voulons donner à cette collaboration. Ma présence au congrès du SNES va justement dans ce sens. »

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2012

SENS INTERDIT

La circulaire de rentrée publiée au BO du 29 mars condense la politique éducative menée ces dernières années et détaille les « orientations et instructions pour la rentrée 2012 », dessinant un système éducatif du « chacun pour soi » et du mérite, aux antipodes de celui qu'il faudrait construire pour plus de justice et d'égalité.

Le ministère s'adresse un satisfecit pour l'ensemble de son œuvre et continue de légitimer ses orientations calamiteuses en affichant, dès l'introduction, sa volonté de construire une « école du socle commun » présentée comme une « école de l'exigence et de l'ambition » mais uniquement pour que « chaque élève prenne le chemin de sa réussite ». « Personnalisation » et « responsabilisation » (des acteurs, des élèves et de leurs familles) sont les maîtres-mots avec l'aide qu'il faudrait apporter de manière « différenciée » et « adaptée aux besoins de chacun » dès la maternelle ! Dans ce contexte, l'orientation est présentée comme un levier de réussite via le PDMF, le webclasseur, et le réseau « nouvelle chance ».

QUELQUES POINTS CLÉ

Au collège, la prise en compte des « intelligences multiples » des élèves passerait par le développement des dispositifs d'alternance dès la Quatrième⁽¹⁾ (légitimés par une évaluation nationale généralisée en fin de Cinquième⁽²⁾) et des « classes préparatoires aux formations professionnelles » appelées à remplacer les Troisièmes à DP6⁽³⁾. En mettant l'accent sur les seuls « fondamentaux » avec des horaires indicatifs, globalisés et annualisés, ces classes tournent le dos à la mise en extinction de tous les cursus dérogatoires au collège promise en 2004. Elles ne peuvent déboucher que sur une sortie vers l'apprentissage, leurre pour les élèves les plus en difficulté. Les conséquences de cette personnalisation des apprentissages au nom d'une maximisation

des « potentiels » supposés est évidente : alternance et apprentissage au nom du socle, pour les uns ; ensemble des programmes et poursuite d'études au lycée pour les autres ! Les internats d'excellence restent la vitrine d'une « éducation prioritaire » en cours de démantèlement avec le programme ÉCLAIR qui fait éclater tous les cadres nationaux, pour les élèves et les personnels. Le ministère persiste à y développer l'EIST qui offre une vision réductrice des trois disciplines concernées et permet d'imposer une trivalence aux enseignants. Cette circulaire enjoit aussi 10 % des collèges à globaliser et annualiser les horaires de LV1 et LV2 pour privilégier les groupes de compétences !

Pour le lycée, la circulaire appelle à consolider les réformes engagées centrées là encore sur l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel de chaque élève. Elle invite les établissements à envisager une fusion des SES et des PFEG en Seconde, privilégiant ainsi l'économie au détriment de ce qui est constitutif de l'identité des deux disciplines (sociologie pour les SES et démarche technologique pour les PFEG). La mise en place du nouveau livret scolaire annoncée pour la session 2013 du baccalauréat vise à instiller une évaluation par compétences au lycée selon la même logique qu'au collège, en utilisant l'évaluation terminale qui influence les pratiques au quotidien. Le risque est une disparition des notes et une remise en cause du bac comme examen terminal. La circulaire ne précise rien sur la mise en œuvre de la réforme en Première ST2S qui pose pourtant d'importantes questions en terme de disciplines, d'enseignement et d'orientation des élèves de Seconde. Pour les séries STI2D et STL, elle précise que la réforme doit préparer les jeunes à la poursuite d'études supérieures de niveau bac +2, bac +3, afin de former les techniciens supérieurs dont l'industrie a besoin ! Enfin une lueur de lucidité, bien tardive, car, d'après la DGESCO, la réforme en Première a entraîné une diminution de 6 % du nombre d'élèves dans ces séries. À cette circulaire inacceptable, le SNES oppose son appel pour le second degré et son plan d'urgence pour la rentrée 2012.

■ Monique Daune, Valérie Sipahimalani, Sandrine Charrier

(1) Modules, ateliers de découverte des métiers et des formations, dispositifs DIMA
(2) Bien que l'expérimentation menée cette année n'ait donné lieu à aucun bilan officiel
(3) Là encore, en l'absence de tout bilan de la pseudo-expérimentation de cette année

DNB

ÉPREUVES Tournées vers le socle

La note de service relative aux modalités d'attribution du DNB 2013 (BO n° 13 du 29/03/2012) supprime la série technologique et modifie les trois épreuves terminales des deux autres séries.

Si des formulations problématiques ont été lissées depuis le projet (cf. L'US Mag de janvier), le lien entre les épreuves et le LPC reste manifeste. Ainsi, les sujets sont adaptés pour la série professionnelle et « se réfèrent » aux programmes de Troisième pour la série générale. Mais, pour tous les candidats, l'épreuve « évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3 ». Dans ce contexte, l'introduction de QCM en français et en mathématiques fait courir un vrai risque d'appauvrissement des exigences.

- En histoire-géographie-éducation civique, l'épreuve comporte un exercice pour chacun des trois enseignements. Mais elle est centrée sur la restitution de repères et supprime le paragraphe argumenté, ce qui est contestable. Si celui-ci était un exercice difficile, qui méritait des aménagements, il était formateur en terme de réflexion et de préparation aux exigences du lycée.
- En français, un second sujet de rédaction au choix, de réflexion, ne garantit en rien que le DNB évalue la capacité à argumenter, ce qui n'est pas acceptable. En outre, les questions de compréhension de texte, sans axe de lecture, risquent de faire perdre de vue la construction du sens pour n'évaluer que des éléments en lien avec le socle. Quant à la dictée, son possible allongement (« de 600 à 800 signes ») ne signifie pas un niveau d'exigence plus élevé.



• En mathématiques, le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants, dont un au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative du candidat. Si l'objectif est de développer l'autonomie des élèves et leur capacité à résoudre des problèmes, cela nécessiterait d'autres conditions d'enseignement. Les sujets zéro permettront de prendre la mesure d'une instrumentalisation du DNB par le socle et le LPC, que le SNES ne peut accepter.

■ Sandrine Charrier, Bruno Mer

ACTION

LANGUES VIVANTES

Annoncées pour la rentrée prochaine sont inacceptables et vont encore fragiliser un peu plus l'enseignement des langues vivantes :

- confirmant les déclarations de Luc Chatel suite au rapport du comité stratégique des langues vivantes, la circulaire de rentrée précise que la globalisation des horaires de langues vivantes sera expérimentée dans 10 % des collèges, chaque élève disposant ainsi de 684 heures de langues vivantes sur l'ensemble de sa scolarité au collège... ;
- les modalités de passation des nouvelles épreuves au baccalauréat 2013 (voir BO du 16 novembre 2011) posent de nombreux problèmes : elles ne sont plus terminales et nationales, menaçant ainsi l'équité et l'égalité entre les élèves et elles vont représenter une charge considérable de travail pour les collègues. Ces dispositions ne permettront en rien une meilleure maîtrise des langues vivantes par les élèves mais elles vont contribuer à diminuer globalement le nombre de professeurs, à préparer une éventuelle annualisation des services et fra-

giliser le baccalauréat en tant que diplôme national en portant à 50 % la part de contrôle local en langues vivantes.

Au-delà des langues vivantes, qui une nouvelle fois sont les premières concernées, l'annualisation des services et la globalisation des horaires sont inquiétantes pour toutes les disciplines : aggravation des conditions de travail des enseignants sans perspective d'amélioration de l'apprentissage, alourdissement de leurs missions et attaque contre leurs statuts.

Si une réflexion sur la conception et les conditions de l'enseignement des langues vivantes en France est urgente, les choix annoncés par le ministre ne sont pas acceptables. Téléchargez l'affiche LV (voir facsimilé ci-contre), pour votre établissement, et envoyez des courriers à vos IPR : <http://www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html> Signez et faites signer la pétition SNES-APLV : <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24>

■ S. Charrier, T. Jamet-Madec, M. Rollin



© Brad Pict/Fotolia.com

Circulaire de rentrée encore

Fusion SES-PFEG en Seconde ?

La circulaire de rentrée invite les établissements à fusionner, à titre expérimental, les enseignements d'exploration SES et PFEG. Bien entendu, il n'est pas question d'abonder l'horaire (1 h 30 hebdomadaire) ni d'imposer des dédoublements systématiques. Une telle fusion ne pourra se faire qu'en dénaturant les identités des disciplines considérées, en écartant par exemple la sociologie des SES et en renonçant définitivement à la dimension technologique des PFEG. Il faut refuser une telle expérimentation qui réduit les choix des familles, obscurcit l'orientation et ne saurait être imposée aux enseignants sans leur accord. Pour en savoir plus :

<http://www.snes.edu/actualites,3096-.html>

Si votre établissement, dans le cadre de son « autonomie » et de son « droit à expérimenter » venait à procéder à une telle fusion, nous en informer : georges.ortusi@snes.edu

Formation : un autre interdit

Presque toutes les Régions ont signé ou sont sur le point de signer un CPRDFP (Contrat de plan régional des formations professionnelles). Ces contrats concernent les formations professionnelles initiales et continues, sous tous les statuts, scolaires, salariés, apprentis. Le ministre profite de cette circulaire de rentrée pour tenter de mettre en place des parcours avec changement de statut et une mixité des publics dans les formations. Cela n'est pas acceptable : ce n'est pas l'intérêt des jeunes en formation, il n'y a pas de plus-value pédagogique et c'est un empiètement de l'État sur les compétences des Régions.

Élections à la MGEN

La MGEN renouvelle cette année un tiers des membres des comités de section départementaux. C'est un moment de la démocratie sociale qui fait la différence avec les assurances privées, dans le fonctionnement comme dans les valeurs. Dans une période où les solidarités sont malmenées par les politiques libérales, où la Sécurité sociale (dont on souhaiterait aussi pouvoir élire les représentants !) est attaquée, il est important que chacun saisisse l'occasion de ce vote pour exprimer son attachement à notre mutuelle, mise en cause par le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale, pour affirmer la défense résolue des valeurs de solidarité et faire vivre le militantisme mutualiste.

Le vote par correspondance doit être parvenu au plus tard le 11 mai / vote également par internet.

« Les mots justes trouvés au bon moment sont de l'action. » HANNAH ARENDT

RÉFORME DE L'ÉVALUATION LA POSITION DU SNPI-FSU

Le SNPI-FSU est le seul syndicat d'inspecteurs ayant clairement appelé les corps qu'il syndique (IEN et IA-IPR) à la grève et aux manifestations contre le projet de réforme de l'évaluation des enseignants. Il livre ici son analyse d'un projet qui participe à la marchandisation des savoirs et des apprentissages, et propose une réflexion commune sur ce sujet au sein de la FSU.

En arguant de l'insatisfaction des enseignants pour légitimer la réforme actuelle, le ministre de l'Éducation nationale use de démagogie. L'intention gouvernementale est évidemment d'un tout autre ordre.

- Son premier motif est de rendre l'inspection compatible avec l'autonomie des établissements telle que la défend l'UMP. Si l'inspection restait un acte fondamentalement pédagogique et disciplinaire, elle ne pourrait être totalement dévolue aux chefs d'établissement. Le ministère veut donc la centrer sur des critères d'évaluation qui appartiennent à la culture libérale de management : pilotage par les résultats, mise en concurrence, forte autorité hiérarchique, déréglementation... Cette nouvelle forme d'évaluation contribuera à transformer les places respectives des moyens et des objectifs, en définissant la compétence professionnelle sur l'habileté à faire avec les moyens donnés plutôt que sur la capacité à mettre en œuvre les objectifs fondamentaux.

- Le deuxième motif est de faire de l'évaluation l'outil de la contractualisation. Ce ne serait plus en fonction de ce qui constitue aujourd'hui les fondamentaux de l'inspection (les programmes et les recherches disciplinaires, didactiques et pédagogiques) que les enseignants seraient évalués mais en fonction de leur aptitude à produire les résultats attendus de cette contractualisation. Dans un système qui veut renforcer les pouvoirs hiérarchiques des chefs d'établissement, les risques sont grands que l'évaluation puisse devenir l'outil de la contrainte au service d'ambitions ou d'intérêts particuliers.

- Le troisième motif est de vouloir redéfinir la culture professionnelle des cadres de l'Éducation nationale en leur inculquant les conceptions de **management** de l'économie libérale. Luc Chatel l'a clairement dit : il faut à l'école des chefs d'entreprise.

TRANSFORMER L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Si nous refusons la réforme voulue par le gouvernement, ce n'est pas par attachement inconsidéré aux formes actuelles de l'inspection. Rappelons toutefois que celle-ci répond d'abord à la nécessité de contrôler qu'un service public soit guidé par l'intérêt général et les principes nationaux qui caractérisent l'école de la République.

Quatre points, au moins, constituent des axes indispensables d'évolution :

- Tout d'abord la nécessité de construire un **cadre déontologique** des pratiques de l'inspection. Le SNPI-FSU a établi en 2010 une charte de l'inspection. Les valeurs fondamentales de respect, la nécessité d'une construction commune à l'inspecteur et l'enseignant, l'objectivité des observations et des analyses, la valorisation des actions en constituent des fondements incontournables.

- Ensuite, il est nécessaire de définir l'évaluation comme un **accompagnement**. Ce qui nécessite aussi la mise en place d'actions de formation qui, à partir d'un constat, permettent les changements tout en mesurant les difficultés, les contingences, les limites. L'audit externe et ses préconisations, si pertinentes soient-elles, prennent le risque d'oublier la réalité et ses contraintes.

- La note, dans sa relation à l'inspection, produit de l'ambiguïté. Il faut réfléchir à une progression de l'indice guidée par la seule ancienneté.

- Enfin l'évaluation des enseignants ne peut être conçue et définie par les seuls cadres. Il est nécessaire qu'une **construction commune** aux enseignants, aux inspecteurs, aux chefs d'établissement en définissent les principes et en fixent les modalités.

Le projet de réforme de l'évaluation voulu par le gouvernement est aux antipodes de ces volontés. Il n'a pour but que la construction progressive des évolutions qui détruiront le service public d'éducation pour l'inscrire dans la marchandisation des savoirs et des apprentissages. C'est pourquoi le SNPI s'associera à l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par la FSU et ses syndicats pour obtenir l'annulation de cette réforme.

■ **Michel Gonnat et Paul Devin**, secrétaire général et secrétaire général administratif du SNPI-FSU

CO-PSY COUP DE JARNAC, DOUBLE LANGAGE

En novembre 2009, le MEN a laissé faire lors du débat parlementaire, quand le sénateur Carle a décidé d'étendre la portée de la loi sur la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie à la formation initiale. Résultat : les GRETA sont aux prises avec une transformation programmée en GIP et les CIO sont poussés à entrer dans le service public d'orientation tout au long de la vie pour s'y dissoudre. Tout en clamant son attachement au service public d'orientation de l'Éducation nationale, ce MEN et ce gouvernement poursuivent en fait d'autres desseins.

Le SNES a eu raison de dénoncer l'imposition des cités des métiers comme pilotes des réseaux locaux, même lorsqu'elles n'avaient que peu de visibilité. On découvre en effet aujourd'hui qu'il s'agissait d'une application anticipée du Rapport Larcher.

LES PROPOSITIONS DU SÉNATEUR

Parmi les propositions de ce sénateur UMP plusieurs s'avèrent très éclairantes :

- installer au moins une « Cité des Métiers » dans chaque Région et lui confier l'animation des structures labellisées SPO dans le cadre d'un plan de développement signé entre le préfet, le recteur, le président du conseil régional et les partenaires sociaux ;

- associer étroitement les Centres d'information et d'orientation (CIO) au fonctionnement des « Cités des Métiers » et les faire participer plus activement au réseau des structures labellisées au titre du SPO. Il va de soi que les CIO doivent prendre place sur ces plates-formes, leur présence et leur engagement participeront alors activement à la délivrance de l'information et de l'orientation des jeunes.

Tous les discours du MEN aux recteurs visaient bien pourtant à rassurer nos collègues ; rien ne devait changer : ni les publics ni les missions, ni les lieux d'intervention.

Enfin, le 29 mars, sans aucune concertation le MEN publiait deux arrêtés altérant la qualification de psychologue des CO-Psy et dénaturant



le profil des candidats dans un sens non conforme à leurs missions futures.

Or, le 29 mars, justement lors de l'audience avec les délégués des académies, la DGESCO affirmait sans gêne l'attachement du ministre à la défense des missions des CO-Psy et des CIO dans l'Éducation nationale. Le ministère Chatel aura été marqué par cette duplicité fondamentale. Nous attendons du futur ministre qu'il abandonne clairement ces projets désastreux et cette pratique du fait accompli comme méthode de gouvernement. Le SNES demande une rupture significative par l'adoption de mesures d'urgence : l'arrêt des fermetures de CIO, l'abrogation des deux arrêtés sur le CRE-COP, un moratoire pour la loi OTLV et une consultation des personnels.

■ **Catherine Remermier**

CORRECTION DU BAC RAPPEL À L'ORDRE MAL VENU

Plusieurs courriers émanant des rectorats de la Région Île-de-France sont venus récemment rappeler aux enseignants leurs obligations statutaires vis-à-vis des examens. En particulier les professeurs des classes préparatoires (CPGE) ont été avertis de leur possible réquisition pour les jurys de baccalauréat. Les sections académiques du SNES ont dénoncé le ton employé dans ces courriers qui mentionnent également les sanctions encourues en cas d'inexécution. Si le SNES ne peut contester l'argument réglementaire, il s'étonne tout de même de ce rappel à l'ordre administratif, qui ignore les réalités pédagogiques. Ainsi, de nombreux professeurs de CPGE sont, jusqu'au début juillet, en cours ou retenus pour les concours (certains relevant de l'Éducation nationale). De

plus, le bon déroulement des corrections bac ne tient pas à l'application de règles strictement gestionnaires, mais à la composition des jurys dont nous demandons toujours qu'ils soient constitués en priorité d'enseignants du cycle terminal. Les enseignants ne sont nullement responsables des difficultés rencontrées ces dernières années dans l'organisation du bac, qui sont dues avant tout à la baisse des effectifs enseignants. Citons aussi « la reconquête du mois de juin » qui conduit à la diminution sans discernement des délais de correction. Enfin, les rectorats feraient mieux de s'attacher à résorber les délais scandaleusement longs de paiement des frais et indemnités d'examen.

■ **Jean-Hervé Cohen**, prepas@snes.edu, **Thierry Ananou** (S3 Paris)



Gravelines (Pas de Calais) Collège Pierre et Marie Curie

Chaque vendredi matin, depuis les vacances de février, entre 30 et 40 personnes se rassemblent devant le collège. Enseignants, parents, élus politiques locaux protestent ainsi devant le projet de suppression de la section européenne du collège. Dans cet établissement accueillant 75 % d'élèves de CSP défavorisées, où seule la cantine permet d'assurer à presque chaque collégien une alimentation quotidienne correcte, les manifestants n'acceptent pas cette énième atteinte au service public d'éducation. Ils ne céderont pas.

Le Mans : Le Recteur se défile

Des enseignants se sont rassemblés le jeudi 22 mars devant le lycée polyvalent le Mans Sud, pour dénoncer la suppression d'une dizaine de postes de professeurs.

Ils étaient là pour protester contre la baisse de la dotation horaire globalisée (- 105 heures) pour la rentrée scolaire prochaine, attribuée par le recteur, qui devait se rendre au lycée accompagné du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe ainsi que de représentants du conseil régional, pour inaugurer un nouvel atelier de mécanique.

Le recteur et son directeur académique ne se sont finalement pas déplacés redoutant sans doute la colère des enseignants qui souhaitaient les rencontrer.

170

C'est le nombre de jours de grève pour 380 sidérurgistes grecs d'Athènes contre une coupe de leurs salaires de 40 %. Il s'agit à ce jour de la plus longue grève enregistrée depuis que les premières mesures d'austérité ont été prises par le gouvernement en 2009. En réponse à ce refus des travailleurs d'accepter les nouvelles mesures, l'entreprise a commencé à licencier. Au début, ils étaient 18 congédiés, aujourd'hui, leur nombre a dépassé 80.

« Créer, c'est aussi donner une forme à son destin. » ALBERT CAMUS

RECRUTEMENT A VOTRE BONCOIN...

Après un principal du Maine-et-Loire, c'est au tour de deux nouveaux chefs d'établissement de Lorraine d'avoir recours à ce site de petites annonces pour recruter des enseignants.

« **L**a bonne affaire est au coin de la rue » revendique le site de petites annonces Leboncoin.fr. Un message que plusieurs principaux prennent au pied de la lettre. Après Cholet l'an dernier, Thouaré-sur-Loire (Loire-Atlantique) en mars, c'est au tour de deux établissements de Sarreguemines (Moselle) et Briey (Meurthe-et-Moselle) de publier la semaine dernière une petite annonce tout autant surprenante sur ce même site. Faute de remplaçants depuis plusieurs semaines, ils recrutent des professeurs, n'exigeant qu'un bac + 2, pour des remplacements pouvant durer plusieurs mois. Et les rectorats ne condamnent pas totalement cette démarche, celui de Nantes confirmant ce recrutement, qualifiant l'initiative d'« inhabituelle et très rare ». Pas tant que cela finalement.

ILS ENFONCENT LE COIN !

Il y a un peu plus d'un an, le ministre de l'Éducation, Luc Chatel, encourageait les chefs d'établissement à recourir à Pôle emploi pour remplacer les professeurs absents. Cette généralisation de « bon coin » mais sûrement pas de bon ton témoigne de la faillite de sa politique. Voilà où conduit la politique de suppression de postes : à accepter un remplaçant bac + 2, sans qualification, pour un poste dont le titulaire dispose d'un bac + 5.

Ce recours de plus en plus fréquent est la démonstration d'analyses que le SNES fait depuis plusieurs années.

Le potentiel de remplacement constitué par les TZR ne cesse de se réduire. D'abord, parce que les suppressions massives d'emplois subies depuis 5 ans ont lourdement touché les postes de TZR. Ensuite, parce que nombre de TZR sont affectés sur des postes à l'année et ne sont plus ainsi en situation d'assurer les remplacements des enseignants absents pendant l'année scolaire.

La crise du recrutement est telle que, même en recherchant des candidats n'ayant pas la qualification nécessaire pour passer les concours, il est plus que difficile de trouver des volontaires pour assurer les remplacements.

UN VRAI GÂCHIS

Il s'agit de placer du jour au lendemain des contractuels sans expérience, sans aide, sans formation, sans soutien dans la situation de prendre à temps plein la suite d'un enseignement assuré jusqu'à leur arrivée par un autre collègue.

Découverte et analyse de ce qui a été fait, découverte des programmes, continuité des choix pédagogiques faits par l'enseignant qu'il remplace est un exercice déjà difficile pour un enseignant ayant quelques années d'expérience ; c'est mission impossible pour quelqu'un recruté dans ces conditions. C'est faire peu de cas du rôle de l'enseignant pour les élèves.

Situation professionnelle intenable, qualité de l'enseignement problématique, on est face à un vrai gâchis. ■ D. R., T. P.

ACADÉMIE DE LILLE MOBILISATIONS DU MONTREUILLOIS



Enseignants, parents, élèves et élus du Montreuillois, dans le Nord-Pas-de-Calais, se mobilisent massivement pour protester contre les suppressions de classes et de postes qui touchent les collèges de Montreuil-sur-mer, d'Étaples et le lycée de Berck malgré une hausse des effectifs (73 élèves en plus et une classe en moins au collège du Bras d'Or de Montreuil).

La réponse de l'inspection : prendre les moyens aux établissements classés « ordinaires » (pourtant à plus de 50 % de classes sociales défavorisées) pour les donner aux collèges en difficulté.

Manifestation à Montreuil-sur-Mer le 11 février dernier, occupation nocturne au Bras d'Or le 23 février, collège mort le 15 mars et une chaîne humaine autour des remparts de Montreuil le samedi 14 avril. Nous ne lâchons rien et poursuivons notre action commune en mai et juin. (Rendez-vous à la cyclomanif Montreuil-Étaples). ■

Publicité

Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets?

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur cascden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

cascden
BANQUE POPULAIRE

Cascden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture



PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Andalousie (Espagne), loue appt tt confort. 4/6 p., pisc., clim. Ds pt village bord de mer, 250 € à 600 € la sem. Tél. 09 51 30 40 92.

(66) Banyuls, 100m plage, F3, cft, 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73.

Nice, calme, T4 v. mer, gar. 480 €/s. Tél. 06 81 85 62 32.

Nice Cimiez, agréable F2, calme, loc./s. mai à sept. Tél. 06 24 64 37 29

(34) Valras-Plage, villa T3, 6 pers., tt confort, pisc., 350-560 €/sem. Tél. 04 75 81 21 79.

Loc. Lisbonne, 2 maisonnettes mitoyennes meublées, quartier historique. Tél. 06 83 01 47 44.

La Rochelle, loc. mais./jard. de mai à août. Tél. 05 46 27 36 65.

Près Quimper, 12 mn mer, loue gîte rural, 5 pers. tt cft, juill.-août 2012. Tél. 06 81 69 13 17.

Sud Ardèche prox. Ruoms, loue maison 3 ch., tt confort, vue imprenable sur région, 600 à 800 €/sem. Tél. 06 77 04 30 26.

(17) Royan, 10 mn mer, villa 6 p. tt cft, prox commerces, calme, jdin, 530 €/sem. Tél. 06 11 13 60 77.

Aix-en-Provence, appart 10 mn du centre ville, parking, balcon, 4 à 5 personnes, 450 €/semaine, du 14 juillet au 12 août. Tél. 06 87 83 76 97.

(35) Rég. Cancale, loue mais 5 pers. - 330 €/sem. Tél. 02 99 57 96 49 / 06 38 80 62 09.

Nice, appt 2 p. terrasse, vue mer, 450 €/sem., 850 €/qz., 1 200 €/3 sem. Tél. 06 87 56 00 65

Sitges (Barcelone), coll loue F4. Tél. 01 41 13 72 60 / 06 78 74 94 69.

Venise, part loue appts centre ville, tt conf 2 à 4 pers. Tél. 04 73 33 55 95.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 420 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

(06) Valbonne (prox. Antibes) loue villa 110 m² + jard. 1 200 m², 4 p. (2 ch.) du 21/07 au 01/09 : 650 €/1 sem., 1 050 €/2 sem., 1 350 €/3 sem. + 300 €/sem. supp. + chat à câliner ! Tél. 04 93 12 90 60.

Embrun près lac, loue T2, 3 pers., 630 €/quinz. Tél. 06 82 92 45 60.

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Biarritz, gd F3, jardinier près plage, 1 000 €/quinzaine. Tél. 05 59 23 38 48.

Luberon site except. maisons de caractère, ds ppt. boisée 5 ha, gde piscine, avril/nov. Tél. 06 08 32 51 21 / 06 63 99 19 04.

Paris 13^e, F2, cft 2/4 pers., ttes saisons, 400 €/s. Tél. 06 07 94 91 36

La Londe, loue rez-de-jard, mais. dans village, cft, sdb, terras. park, mer, sem./quinz. Tél. 04 94 66 51 84.

Pays-Basque, été, loue ma confortable maison à Cambo, 600 € la semaine. Tél. 05 59 31 38 43.

(83) La Seyne, loue F2, 3 p., calme, prox. mer, véranda, du 7/7 au 4/8, 450 €/s., 800 €/qz. Tél. 06 85 14 43 15

(56) Près Lorient. Loue mobil-home 35 m², ter. clos 1 500 m², 350 €/s. du 09/07 au 28/08. Tél. 06 25 60 09 47.

(56) Hennebont. Loue maison 85 m², 3 ch. (p. lit), 1 ch. (gd lit), 350 €/s. du 14/07 au 28/08. Tél. 07 86 25 70 04.

Biarritz, bel F2, gd balc., garage, juillet/août 800 €/quinz. Tél. 05 59 24 83 36 ou 06 78 31 77 94.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pièces tout confort, meublé entièrement à neuf, cuisine tout équipée. Au centre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70 €/j; BS: 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

Oléron, à louer, pet. mais., 100 m mer, prox. port, 4 pers., séj., coin cuis., s. d'eau, 2 pet. ch., terr. 17 m², juill.-août, 420 €/sem. Tél. 05 46 47 22 83

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Voilier 12 m, coll. skip. emb. équip. Iles Hyères, Corse, Sardaigne, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39, après 20h.

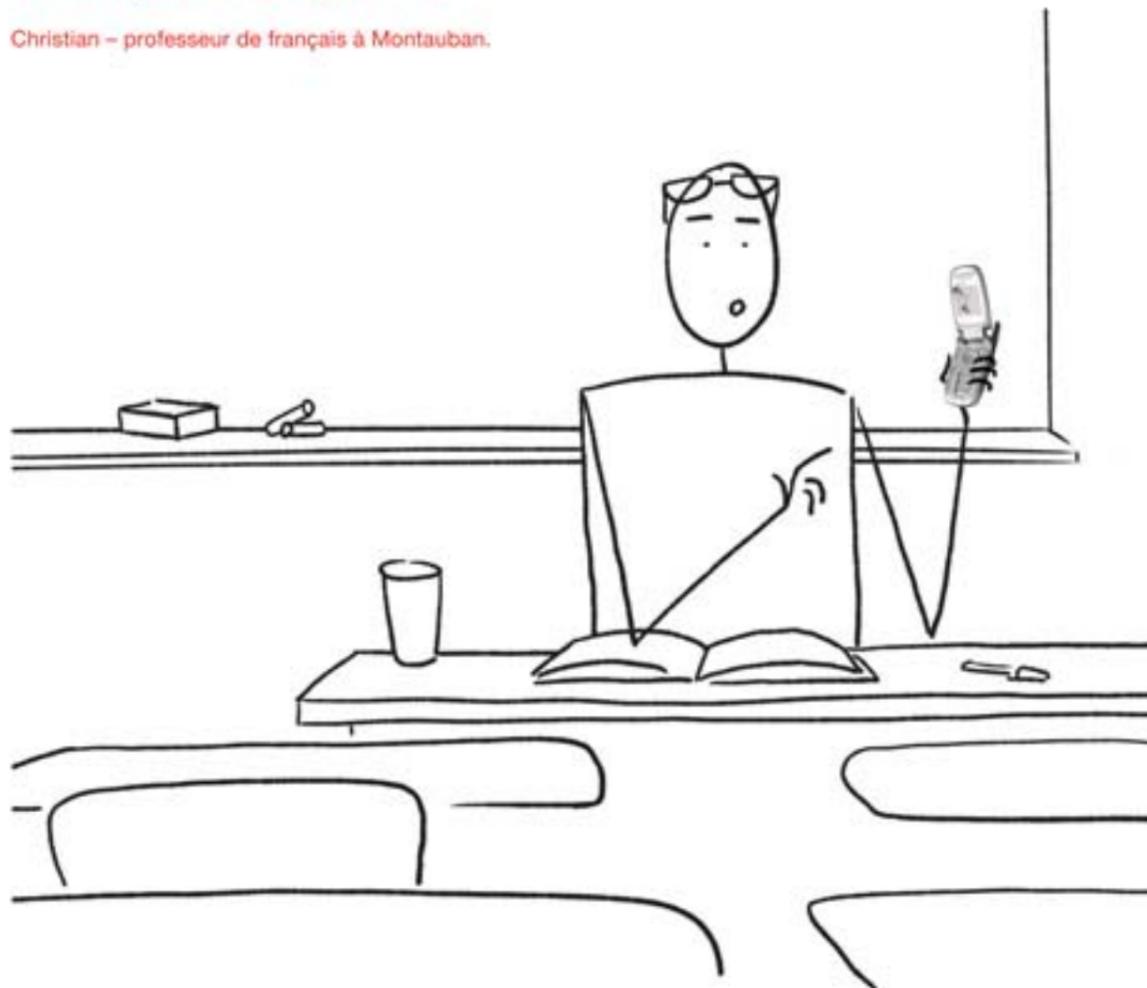
Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : • 2 circuits de 3 semaines au Mexique et au Laos/Cambodge durant l'été 2012. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Recherche enseignant retraité pour superviser un centre culturel Franco-Indien, Rajasthan, Inde du 8/09/12 au 31/01/13. Tél. 01 42 22 92 21 www.cultural-centre.com/nadine.leprince@free.fr

Publicité

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. » Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian - professeur de français à Montauban.



MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 75008 Paris cedex 13 - France MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 000 € entièrement libérée - RCS Nanterre - B 341 672 081 (M) 15089 79019 Neurt cedex 8. Enregistrements par le Code des assurances. L'OFFRE ÉDUCATION

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USL mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

Publicité



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

VIENT DE PARAÎTRE

Histoire des arts et pratiques artistiques au collège et au lycée

Depuis 2009, l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire, de l'école au lycée. Cependant, les textes officiels sont parfois difficiles à appréhender et à traduire en actions concrètes dans les établissements scolaires. Cet ouvrage prend le parti de faire alterner divers points de vue sur la question, avec des témoignages d'acteurs impliqués et concernés par la culture artistique dans le second degré : enseignants, élèves, artistes mais aussi responsables institutionnels, à travers notamment le regard d'un inspecteur et d'un chef d'établissement. Des exemples de ce qui peut se produire dans quelques établissements sont ici relatés.

• Coordonné par Élodie Cutrona, Yohan Odivart, Véronique Vanier, 16 €.

Les mathématiques éclairées par l'histoire Des arpenteurs aux ingénieurs

L'ouvrage fait suite à *Des défis mathématiques. D'Euclide à Condorcet*, coédition Adapt/Vuibert, 2010. Il propose de revenir sur les origines de neuf théories mathématiques en lien avec des pratiques de mesure ou de calcul. Il permet de découvrir les mathématiques anciennes, égyptiennes, grecques, indiennes et arabes, à plusieurs époques, et donne à lire des textes de savants comme Archimède, Galilée, Fermat et Gauss, ou d'ingénieurs aux noms moins illustres, en les resituant dans leurs contextes scientifiques et culturels.

Les auteurs, tous membres des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM), nous font partager leurs démarches et leurs réflexions quant à l'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des mathématiques, depuis le collège jusqu'au postbaccalauréat.

• Coordonné par Évelyne Barbin, coédition Adapt-Vuibert, 23 €.

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)



L'Université Syndicaliste n° 720 du 26 avril 2012, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : GMF (p. 2), CASDEN (p. 11), MAIF (p. 12), Ecotours (p. 12) - Compogravure : C.A.G. Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 € 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 48 p. Textes adoptés au Congrès de Reims, 16 p. Élections à la CA, 8 p. Courrier du S1 n° 7.